

Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR

N°15 • NOVEMBRE 2009

Les agriculteurs en action pour préserver la qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Frémur avant traitement*

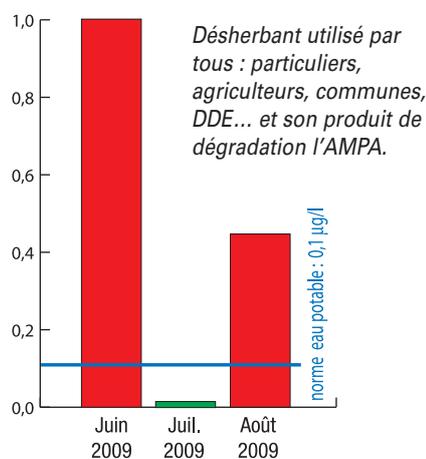
SOMMAIRE

Page 1
La qualité de l'eau

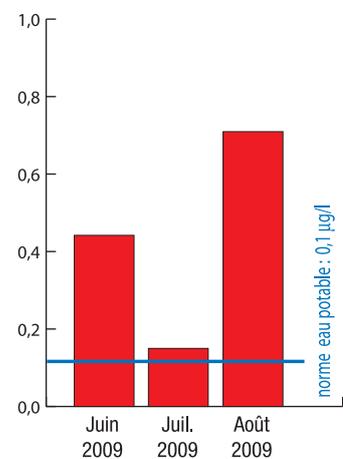
Pages 2-3
Les agriculteurs du bassin versant du Frémur s'engagent pour préserver l'environnement et la ressource en eau.

Page 4
Feuilleton « mieux connaître l'eau du robinet », 5^e épisode

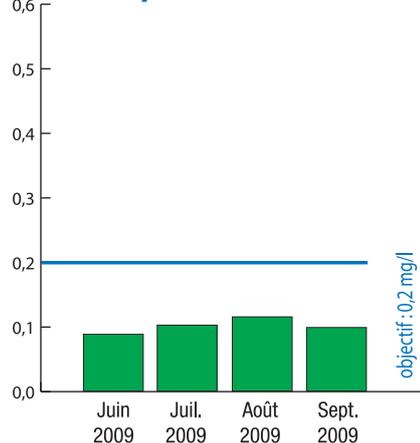
Glyphosate



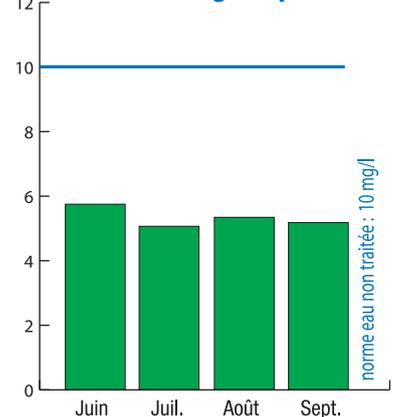
AMPA



Phosphore total



Matières organiques



* Station Pleslin-Trigavou • source Conseil Général 22 et SMPEFCE

Le glyphosate (dés herbant utilisé par tous : agriculteurs, particuliers, communes, paysagistes...) et son produit de dégradation l'AMPA ont été retrouvés régulièrement cet été, principalement pendant les périodes de pluie. Les concentrations en glyphosate ont été de 10 fois la norme en juin et 7 fois la norme en août pour l'AMPA. Rappelons que les dés herbants sont dangereux pour la santé humaine quand on les utilise. Ils passent dans le corps par la peau, les muqueuses et les voies respiratoires : il est donc indispensable de s'en protéger avec des gants, des lunettes et un masque.

Les quantités de phosphore total ne dépassent pas l'objectif. Néanmoins, des algues se sont développées dans la retenue de Bois-Joli tout l'été. Consommatrices d'oxygène elles perturbent la vie piscicole et pourront perturber le fonctionnement de la future usine de production d'eau potable de Bois-Joli si elles sont en quantité trop importante.

Mobilisons-nous ensemble

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude a engagé depuis 2002 un programme de protection de la qualité de l'eau en associant les communes, les particuliers, les écoles et les agriculteurs.

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude confie à la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor la réalisation d'actions auprès des agriculteurs.

TOUR D'HORIZON DE L'AGRICULTURE DU BASSIN VERSANT DU FRÉMUR

Le bassin versant du Frémur compte une soixantaine d'agriculteurs. Ils sont pour une moitié exploitants individuels et pour une autre moitié associés avec un ou plusieurs autres exploitants.

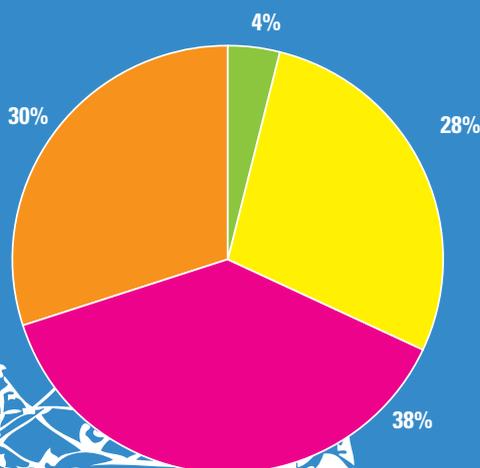
65% des exploitations produisent du lait, 23% sont mixtes avec des vaches laitières et des porcs et 12% élèvent des porcs.

La taille moyenne des exploitations est de 70 ha : la majorité possède entre 40 et 80 ha de terre. Moins de 20% mesurent plus de 100 ha. Le bassin versant du Frémur est occupé en majorité par des terres agricoles (3000 ha soit 60%).

Chaque année, le maïs occupe près de 40% des terres cultivables, les prairies représentent 30% des cultures, les céréales et le colza 28%. Une minorité des terres cultivables est laissée en jachère.

Les prairies sont temporaires ou permanentes. Elles sont permanentes quand elles restent en prairie tout le temps et temporaires quand elles alternent avec une mise en culture (céréales ou maïs). Seule une faible part des prairies sont permanentes sur le bassin versant du Frémur.

■ Céréales + colza ■ Maïs grain + fourrage
■ Prairies ■ Jachères



Les agriculteurs du bassin versant se sont engagés dans une démarche volontaire d'amélioration de leurs pratiques pour préserver l'environnement

Pour préserver la qualité de l'eau, les agriculteurs du bassin versant se sont engagés dans une démarche volontaire d'amélioration de leurs pratiques. Différentes actions agricoles ont été réalisées, avec la chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, dans le cadre du programme Bretagne Eau Pure (2004-2006) puis du contrat de bassin versant (depuis 2008).

LES AXES DE TRAVAIL DU MONDE AGRICOLE

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires



Démonstration de binage du maïs

Depuis 2004, les agriculteurs du bassin versant du Frémur se sont engagés, sur la base du volontariat, dans différentes actions visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans le cadre du programme Bretagne Eau Pure, entre 2004 et 2006 les agriculteurs se sont formés à la pratique du binage (désherbage mécanique) des maïs. Aujourd'hui encore des bineuses sont disponibles et utilisées sur le bassin versant.

• Le début de l'année, à l'initiative des agriculteurs et de la chambre de l'agriculture des Côtes d'Armor, « un groupe culture, réduction des phytos » a vu le jour. Ce groupe permet aux agriculteurs volontaires d'échanger sur leurs pratiques et leurs expériences. Les participants se forment ainsi à une optimisation de la conduite de leurs cultures (blé) en limitant l'usage des produits phytosanitaires et les coûts de productions. En 2009, une petite dizaine d'agriculteurs a suivi cette formation

Bassin versant du Frémur s'engagent pour l'environnement et la ressource en eau.

sur environ 70 exploitations que compte le bassin versant.

Un travail spécifique sur la réduction de l'utilisation du Glyphosate (principale molécule détectée dans l'eau du Frémur) est également entamé. Une plateforme de démonstration d'interculture (une interculture est un couvert végétal implanté entre deux cultures classiques, entre la récolte du blé en août et les semis du maïs en mai par exemple) implantée et détruite sans glyphosate est en place depuis cet été à Trélat. Elle est visitable par tous à tout moment. Une quinzaine de couverts végétaux différents y sont présentés. Ces couverts jouent un rôle de protection du sol et de l'eau important puisqu'il va freiner le ruissellement de l'eau de pluie et donc le transfert des polluants vers la rivière. Il peut également limiter le développement des mauvaises herbes par effet de concurrence. De nouvelles actions sont prévues en 2010, notamment axées sur le désherbage mécanique des céréales.

Limiter le transfert du phosphore et des produits phytosanitaires vers le cours d'eau



Plateforme de démonstration d'interculture, Trélat, 2009

Réglementairement, les agriculteurs sont tenus d'une part d'installer le long de tous les cours d'eau des bandes enherbées et d'autre part d'assurer une couverture permanente des sols par une culture classique ou une interculture. Ils peuvent participer activement au programme, « Breizh

Bocage », de replantation des haies, en place sur le bassin versant. Ces aménagements permettent de freiner le transfert des polluants vers la rivière. Les agriculteurs sont aussi tenus de ne pas traiter le long des cours d'eau. La largeur de cette zone non traitée varie selon le produit et le matériel utilisé.



Bande enherbée, le long d'une rivière

Une formalisation de ces engagements : Les Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAE)

A partir de 2010, l'ensemble des agriculteurs du bassin versant du Frémur, soucieux de la préservation de la qualité de l'eau, pourront s'engager en Mesures Agro Environnementales sur la base du volontariat.

Une MAE est un contrat pour 5 ans entre l'état et l'agriculteur. Ce contrat engage l'agriculteur volontaire à diminuer de 40 à 50% son utilisation de produits phytosanitaires par rapport à la moyenne du bassin versant. Il pourra également s'il le souhaite s'engager à entretenir de façon durable les haies et talus présents sur son exploitation. Aujourd'hui une dizaine d'agriculteurs du bassin versant du Frémur se sont déjà montrés intéressés par les MAE. Les MAE s'inscrivent dans la démarche de réduction de la pollution par les produits phytosanitaires engagée depuis plusieurs années par les agriculteurs. Cette démarche sera amplifiée dans les années à venir avec l'application du grenelle de l'environnement.

Contact David Bouvier, Animateur technique bassin versant, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor - Dinan, 02 96 87 48 74

L'eau au quotidien

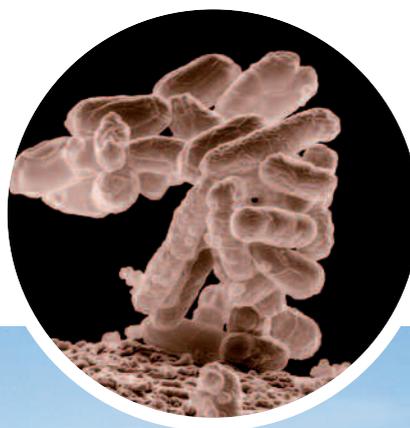
Feuilleton « Mieux connaître l'eau du robinet : explications des résultats d'analyse de l'eau distribuée » en 5 épisodes.

5^E ÉPISODE : CHLORE ET MICROBIOLOGIE, À QUOI CORRESPONDENT CES PARAMÈTRES ?

La microbiologie est la recherche de bactéries, virus et microbes pathogènes. L'eau potable ne doit en contenir aucun. La présence de coliformes, entérocoques ou de la bactérie *Escherichia Coli* (voir vignette ci-contre) indique une contamination de l'eau par des matières fécales.

Le chlore libre et le chlore total sont des paramètres caractéristiques de la désinfection au chlore de l'eau. L'objectif est d'éliminer tous les micro-organismes pathogènes qui pourraient être présents. Les valeurs indiquées sur les comptes-rendus d'analyse correspondent au taux résiduel de chlore dans les canalisations : c'est une sécurité pour le consommateur.

Conseils pratiques : pour boire l'eau du robinet, remplissez une carafe et laissez la reposer au réfrigérateur ou à température ambiante avant de la consommer : le chlore se sera échappé !



* données DDASS santé environnement d'Ille et Vilaine

Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet • Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : Eole Communication
Dépôt légal : novembre 2009 • Document imprimé à 7 770 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude